

**Délibération du Conseil d'Administration n° 42-23
Séance du lundi 16 octobre 2023**

Rendue exécutoire

Le Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le 16 octobre 2023 à 14h30 en présentiel au 2 Boulevard de l'Oise à Cergy-Pontoise et par voie dématérialisée (lien Teams), sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Présents :

Mme Marie-Christine CAVECCHI
M. Patrick BAQUIN
M. Daniel BLANC
M. Abdelkrim BOURAKBA
Mme Odile DROUILLY
Mme Sabrina ECARD
M. François HANET
M. Raoul JOURNO
Mme Nadia METREF
M. Georges MOTHON
Mme Dominique NEVEU
M. Jérôme PACCINI
Mme Tatiana PRIEZ
M. Alexandre PUEYO
Mme Agnès RAFAITIN
M. Harry ROCK
M. Emmanuel VIEGAS
M. Vincent VILPASTEUR
Mme Sandra YAKOWENKO

Présidente (présentiel)
Administrateur (présentiel)
Administrateur (présentiel)
Administrateur (à distance)
Administratrice (présentiel)
Administratrice (à distance)
Administrateur (présentiel)
Administrateur (présentiel)
Administratrice (à distance)
Administrateur (à distance)
Administratrice (présentiel)
Administrateur (à distance)
Administratrice (présentiel)
Administratrice (présentiel)
Administrateur (présentiel)
Administratrice (présentiel)
Administrateur (présentiel)
Administrateur (à distance)
Administrateur (présentiel)
Administratrice (à distance)

19 présents

Absents – excusés :

M. Xavier HAQUIN
M. Ramzi ZINAOU

Vice-Président, ayant donné pouvoir à Mme CAVECCHI
Administrateur, ayant donné pouvoir à M. PUEYO

2 absents excusés ayant donné pouvoir

Absent :

M. François VERJUS

Administrateur

1 absent

Direction/Service : DGA Ressources / Direction Financière

Objet : Evolution des loyers au 1^{er} janvier 2024

Vu l'article R421-16 alinéa 5 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
Vu l'article L442-1 alinéa 1 à 14 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
Vu l'article 14 de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 ;
Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration relatif à l'objet susvisé ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** l'augmentation des loyers conventionnés, non conventionnés et des annexes (parkings...) à hauteur de 3,50 % maximum au 1^{er} janvier 2024 sur la base de l'Indice de Révision des Loyers du 2^{ème} trimestre 2023 à 3,50 % ;
- **AUTORISE** la réévaluation des autres baux locatifs sur la base des indices respectifs, et pour les baux indexés sur l'indice ILC avec un maximum de 3,50 % (art L 2022-1158) ;
- **AUTORISE** la possibilité d'augmenter en sus de l'Indice de Révision des Loyers, les taux de loyers des patrimoines réhabilités jusqu'à 5% avec autorisation administrative ; ce plafond peut toutefois être relevé, dans le cas d'un accord collectif conclu avec les associations représentatives des locataires.

Approuvé à la majorité

1 Abstention : M. VILPASTEUR

**5 votes contre : M. BLANC, Mme METREF
M. PACCINI, M. ROCK, Mme YAKOWENKO**

Pour Extrait Certifié Conforme

La Présidente



Marie-Christine CAVECCHI